

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Laterreur](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bc80267958f7bb53b35c266e>

Date d'obtention : 2024-07-02 17:23:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les intervenants.es qui utilisent la trousse Sexto ont une cohésion et uniformité entre eux.

Elle est un outil facile et très utile dans ces situations.

Partenariat avec service de police.

Les étapes sont claires et précises.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai mieux outillée et en confiance.

Mes interventions seront mieux soutenues et claires avec les élèves concernés.es.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien appliquer chacune des étapes de la trousse.

À toujours rester discrète.

À intervenir dans un court délai.